

9 octobre 2007

Maison des Sciences de l'Homme et de la Société
Université de Poitiers

Journée interrégionale de lancement de Villes au Carré



Programme de la journée
Synthèse des interventions et propositions
Annexes
Liste des participants

Pour revoir toute la journée ou certaines interventions :

<http://uptv.univ-poitiers.fr/web/canal/61/theme/54/manif/156/index.html>

UPTV3 – La recherche à l'université de Poitiers – Economie et gestion – Villes au carré

Centre de ressources des acteurs de la politique de la ville et du développement territorial
des régions Centre et Poitou-Charentes – Association de préfiguration loi 1 901

4, Allée du Plessis – 37 000 Tours

Tel : 02 47 61 11 85 - Fax : 02 47 20 72 87 - contact@villesaucarre.org

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9h30

Accueil des participants

10h00

Pourquoi et comment créer un 16^{ème} Centre de ressources pour les régions Centre et Poitou-Charentes ?

Ouverture de la journée par :

Jean-Pierre Gesson, Président de l'Université de Poitiers,

Michel Audiffren, Directeur de la MSHS (Maison des Sciences de l'Homme et de la Société) de Poitiers,

Yves Dauge, Président du RDVC (réseau de développement des villes et communautés du Centre), Maire-adjoint de Chinon, Sénateur d'Indre et Loire).

Présentation du Centre de ressources Villes au carré par **Cécile Dublanche**, Directrice de Villes au carré, et chargée de mission du RDVC

Table ronde animée par Xavier Hurteau, chargé de mission d'Aire 198, traitant des engagements et des attentes « des partenaires fondateurs » :

Yves Dauge

Yves-Laurent Sapoval, Délégué interministériel à la ville

Dominique Rouillet, Vice-président de la région Centre, chargé de l'aménagement des territoires et des politiques contractuelles

Jean-Claude Bonnefon, Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Poitiers représentant le Réseau d'Agglomérations AIRE 198

Michel Didier, Directeur du Centre de ressources de la DIV

Brigitte Jallet, Directrice de l'USH (Union Sociale pour l'Habitat) Région Centre

12h00

Echanges avec la salle

12h30

Déjeuner

14h00

Les contributions possibles du Centre de ressources sur les questions de l'évaluation et de l'articulation des volets urbain et humain.

Introduction par **Cécile Dublanche**, Directrice de villes au carré

Témoignage de **Frédéric Treca**, directeur de l'IREV (Centre de ressources du Nord Pas-de-Calais)

Intervention de **Guy Cauquil**, directeur du cabinet CIRESE et président de la Société Française d'Evaluation (SFE)

Table ronde animée par Cécile Dublanche

Jean-Claude Bonnefon, Vice-président de la Communauté d'agglomération de Poitiers et assesseur de Villes au carré

Gilles Coatrieux, Président APDSU (Association des Professionnels du Développement Social Urbain) de la Région Centre

Anne Brossard, Directrice de l'IAAT (Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires)

Bruno Sulli, Directeur régional ACSE Poitou-Charentes

Christophe Démazière, Professeur à l'université de Tours

16h30

Clôture de la journée

Michel Lussault, Président de l'Université de Tours et de Villes au carré

Bernard Fragneau, Préfet de la région Poitou-Charentes et Préfet de la Vienne

Introduction

Cette journée de lancement fait suite à la réunion d'information portant sur l'étude de faisabilité d'un Centre de ressources interrégional Centre et Poitou-Charentes, qui a eu lieu un an auparavant, en réponse au Comité Interministériel des Villes (CIV) du 9 mars 2006.

Cette journée a posé les bases des objectifs et des modalités de mise en oeuvre du 16ème Centre de ressources de la politique de la ville et du développement territorial.

Il ne s'agissait pas d'un colloque, mais d'une démarche d'échanges où chaque partenaire a pu intervenir pour interroger l'assemblée, ou faire part de ses propositions sur les missions attendues du Centre de ressources. Les intervenants ont cherché ensemble à identifier le positionnement du Centre au sein des politiques publiques et esquissé les modalités de sa mise en oeuvre

En introduction, **Jean Pierre Gesson**, , souligne que les universités s'impliquent de plus en plus dans leur environnement extérieur, ce qui constitue un facteur positif déterminant du développement des villes.

Yves Dauge, , insiste sur la lourdeur et l'opacité institutionnelle qui entraîne la nécessité de clarifier la politique de la ville. Il se réjouit de la création d'un Centre de ressources interrégional, que les réseaux de villes et d'agglomérations ont accepté de soutenir.

I) Présentation du futur Centre de ressources

Cécile Dublanche rappelle la décision des partenaires fondateurs en mai 2007 de créer une association de préfiguration d'un Centre de ressources des acteurs de la politique de la ville et du développement territorial des régions Centre et Poitou-Charentes. Cette association de préfiguration ayant pour but de finaliser sa structuration tout en menant des actions concrètes.

Le champ d'intervention du Centre de ressources doit porter autant sur les quartiers que sur les territoires fragiles des petites et moyennes villes. En effet, même si les régions Centre et Poitou-Charentes abritent de nombreux dispositifs en matière de politique de

la ville (PRU, CUCS, PRE, ASV..), d'autres quartiers non « labellisés » montrent, eux-aussi des difficultés qu'il convient d'inclure dans la réflexion des acteurs.

Les finalités de Villes au carré sont nombreuses :

- rendre plus efficiente la politique de la ville,
- créer un espace de travail collectif permettant l'échange et la coopération entre les différents acteurs de la politique de la ville et du développement territorial à l'échelle régionale et interrégionale,
- consolider un socle commun de connaissances autour de trois piliers : la cohésion sociale, l'environnement et le développement économique.

Les premières actions structurantes porteront sur la mise en place de groupes de travail oeuvrant sur :

- l'observation et la connaissance des territoires, piloté par l'IAAT (Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires) en tant que contribution du Conseil Régional du Poitou-Charentes
- l'accompagnement à l'évaluation des dispositifs de la politique de la ville
- la constitution de ressources documentaires en utilisant des techniques innovante
- l'élaboration d'un répertoire des acteurs et l'analyse de leur mode de pilotage.

II) Les engagements et les attentes des partenaires fondateurs

Un partenariat le plus élargi possible

L'impulsion de la DIV

Yves Dauge souligne que pour garder des institutions puissantes, il faut être très novateur dans les modes de pensée et de gestion. La politique de la ville réside dans une interpellation constante aussi bien des élus de terrain, que des administrations, des mouvements HLM....Il remercie la DIV d'avoir compris cette nécessité en impulsant sa politique de création des Centres de ressources à travers sa vocation interministérielle et interinstitutionnelle.

Il milite personnellement depuis toujours pour la mise en place d'une grande délégation interministérielle à la ville directement reliée au premier ministre.

Michel Didier, rappelle que la DIV a financé l'étude de faisabilité de Villes au carré mais souligne la rapidité avec laquelle le projet a pu se concrétiser, du fait de l'implication de tous les partenaires et de leur volonté d'aboutir, malgré les difficultés inhérentes à la création d'une telle structure à dimension interrégionale. Il précise que la volonté de l'Etat n'est pas de modéliser une forme unique de Centre de ressources mais de privilégier le partenariat et les spécificités locales.

Par ailleurs, la DIV soutient et s'implique dans l'animation d'un réseau des Centres de ressources à l'échelle nationale, qui constituera un point d'appui pour Villes au carré. Ce réseau permet de mutualiser les outils et les méthodes entre centres de ressources, d'identifier les complémentarités au sein du réseau et de développer les compétences collectives en travaillant certains thèmes de manière collaborative.

Michel Didier souligne la capacité des Centres de ressources à mettre en œuvre et à adapter les politiques publiques au niveau local. La DIV souhaite pouvoir les solliciter dans des chantiers nationaux tels que l'appui à l'observation et à l'évaluation locale, le programme sur l'histoire et la mémoire de la politique de la ville ou la participation au portail documentaire européen sur les politiques urbaines EUKN « European Urban Knowledge Network ».

Yves-Laurent Sapoval pense que le réseau des Centres de ressources est très utile et très efficace : c'est un lieu d'intelligence et d'échanges pour adapter localement des dispositifs nationaux.

Il constate qu'au-delà de la complexité surmontable des dispositifs les difficultés structurelles tiennent à la réalité des quartiers, à l'isolement des acteurs (personne ne peut faire seul) et à l'interaction du quartier et de son territoire d'appartenance. C'est pour y répondre que la politique de la ville est toujours territorialisée, interministérielle, partenariale et dispose de moyens propres particulièrement importants (notamment ANRU, ACSE, ZFU).

Pour agir sur les problèmes structurels durables (emploi, santé, égalité des chances...) il faut rendre toutes les politiques publiques plus efficaces en mobilisant le droit commun, et aider les acteurs à progresser dans leurs actions.

Yves-Laurent Sapoval est convaincu que l'utilité de Villes au carré n'est plus à prouver et qu'il faut solidifier ce Centre en dépassant rapidement le stade préfiguration sans attendre 2009.

Yves-Laurent Sapoval annonce le lancement de la concertation sur le plan Respect Egalité des Chances par Mme Amara et invite les partenaires à faire des propositions.

L'implication universitaire

Le 16^{ème} Centre de ressources se caractérise par un partenariat élargi et inédit. En effet, quatre universités coopèrent avec Villes au carré : Tours, Poitiers, Orléans, La Rochelle. L'investissement de l'université de Tours est illustré par la présidence du Conseil d'administration du Centre accordée à **Michel Lussault**, président de l'université de Tours.

Michel Didier considère que cette configuration atypique exprime la volonté de développer une collaboration entre chercheurs et techniciens de terrain, et de pouvoir ainsi confronter le « savoir » et les « pratiques », qui sont deux formes complémentaires d'intelligence des territoires. Les étudiants seront plus proches du milieu professionnel local et les professionnels auront la possibilité de prendre du recul sur leurs pratiques. Ils pourront également tenter des démarches plus innovantes grâce à des travaux de recherche mieux diffusés.

Michel Audiffren, indique que plusieurs laboratoires de l'université de Poitiers membres de la MSHS pourraient participer au projet de Villes au carré par exemple par la définition de thématiques de recherches communes.

Sylvette Denèfle, Directrice de la MSH de Tours espère que Villes au carré proposera des modalités spécifiques et structurées de collaboration entre les chercheurs et les acteurs.

Dominique Roulet, apprécie particulièrement l'implication des universités pour que les études qui sont menées dans ce cadre soient valorisées et capitalisées par les acteurs de terrain. Villes au carré permet de faire le pari de l'intelligence par le partage des connaissances.

Christophe Demazière, Professeur à l'université de Tours propose plusieurs thèmes de recherche sur l'objet du Centre : Politique de la ville ou politique urbaine ? Comment relier la politique de la ville et le développement territorial pour que l'innovation des quartiers dépasse ses propres frontières ? Quelles implications en faveur du développement durable ? La qualification des professionnels ?

Au regard de ces éléments, le centre ressource peut répondre à trois fonctions :

- faire en sorte que chacun aborde cette complexité,
- réfléchir aux conditions de réussite de l'appropriation locale des dispositifs nationaux,
- une fonction d'interpellation.

Les deux réseaux d'élus : RDVC et Aire 198

L'originalité et l'équilibre de Villes au carré tient notamment à la mobilisation de deux réseaux d'élus existants depuis plus de 15 ans dans les deux régions, et qui étaient déjà engagés sur des pratiques d'informations et d'échanges concernant la politique de la ville. L'opportunité de Villes au carré permet à ces réseaux de bénéficier d'un outil qui aura plus de moyens et s'appuiera sur un partenariat plus large.

Yves Dauge annonce la progressive mutualisation des moyens du RDVC et de Villes au carré, en vue d'une fusion dans un second temps. Il faudra auparavant, que Villes au carré constitue un collège d'élus.

Il réitère son souhait de réinterroger à travers Villes au carré les conditions de la gouvernance et les fondamentaux de la politique de la ville. Il insiste sur les bénéfices d'une collaboration entre Villes au carré et l'échelon national, ainsi

que sur la nécessité de ne pas augmenter le nombre d'acteurs. Elle permettrait ainsi une meilleure performance avec la qualification, la mobilisation ou le décloisonnement des missions des différents acteurs.

Jean-Claude Bonnefon confirme l'intérêt pour les élus d'avoir un espace de réflexion et d'échanges qui permette de réinterroger le sens, en faisant référence aux trois rapports fondamentaux : Dubedout, Schwartz et Bonnemaïson, qui ont marqué les grandes évolutions de cette politique publique.

Il souhaite que Villes au carré soit un espace de travail qui permette de mobiliser et donc de motiver tous les élus sur les sujets de la politique de la ville.

La notion d'interrégionalité et d'aménagement du territoire

Il est nécessaire que la politique de la ville soit le fruit d'un partenariat ouvert avec les élus, les Conseils Régionaux, les professionnels, l'USH, l'ACSE¹, les Conseils Généraux, les associations...et ceci, à l'échelle des deux régions Centre et Poitou-Charentes.

Dominique Roulet, témoigne de l'intérêt du Conseil Régional du Centre à contribuer à ce Centre de ressources comme outil nécessaire d'aide à la mise en œuvre des politiques publiques. Il considère que les différentes échelles à travers les contrats ou dispositifs d'accompagnement des pays, des agglomérations sont complémentaires pour l'équilibre des territoires.

Il fait part de son attente d'échanges d'expériences afin de progresser plus rapidement dans la politique de la ville et le développement territorial, grâce à Villes au carré. Il propose d'y trouver l'espace de confrontation des différentes visions de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire.

Alain Baudin, Maire de Niort, conseiller régional de Poitou-Charentes, Vice-Président d'AIRE 198 et Vice-président de Villes au Carré, est lui aussi convaincu du réel intérêt de ces coopérations. Il considère qu'il faut un lieu de réflexion et d'actions pour échanger et accompagner les changements en matière de politique de la ville.

La question de l'ouverture à la région Limousin devra être examinée.

¹ Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances

L'implication de l'Union Sociale de l'Habitat

Brigitte Jallet annonce que les Directions Régionales de l'USH souhaitent s'engager dans une relation d'échange avec le Centre de ressources

Les organismes HLM n'ont pas seulement des fonctions de constructeurs et de gestionnaires, mais sont également impliqués dans la politique de la ville et plus particulièrement dans les opérations de rénovation urbaine. En effet, ce sont les premiers acteurs de la cohésion sociale et du développement durable à travers leur implication dans la vie sociale des quartiers.

De plus, ils sont engagés dans beaucoup de domaines d'intervention : la gestion urbaine de proximité, le tri des ordures dans les ORU, la prise en compte de la santé mentale des locataires en collaboration avec le CMP, la réussite éducative...

Il faut travailler sur une image valorisante des HLM à travers par exemple la résidentialisation.

Au regard des différents échanges, plusieurs réactions et propositions ont été faites par les participants pour alimenter les champs de réflexions du centre ressources.

L'appréciation des territoires à une échelle pertinente

Le Centre de ressources doit être le lieu d'animation d'un réseau élargi de partenaires, ayant une vision plus globale des territoires qu'au sens premier de la politique de la ville.

Il s'agit de prendre en compte les quartiers au sein d'un ensemble plus vaste qui est la ville, voire l'agglomération, sans oublier les interactions avec les territoires ruraux.

La transversalité

Le Centre de ressources doit également aider à apporter une meilleure lisibilité des dispositifs en matière de politique de la ville. Une dynamique horizontale produirait une meilleure globalité des projets.

- La conduite actuelle des projets (PRU, CUCS, PRE...) se fait de manière trop souvent segmentée. Dans ce sens, la spécialisation

nécessaire des acteurs et des élus pour conduire des dispositifs performants ne doit pas faire perdre la dynamique d'ensemble, le sens du projet global.

- La politique de la ville doit être abordée au-delà de la juxtaposition de ses nombreux dispositifs, sans en oublier sa signification intrinsèque. Par exemple, l'ANRU² et sa masse critique de financement conséquente peut devenir un danger si on oublie le sens de cette institution, et ses devoirs en matière de finalité sociale.

- Certains professionnels remettent en cause les CUCS pour la complexité de leur mise en œuvre. Dans ce sens, une réflexion pourrait s'engager sur la mise en place d'un contrat unique qui engloberait tout les contrats avec un niveau pertinent pour le public en état de précarité (notion de parcours résidentiel).

La prise en compte des préoccupations des habitants

L'habitant devrait être remis au centre des préoccupations. Comment trouver une place aux individus durablement exclus de la société ? Quelle insertion professionnelle pour les chômeurs très éloignés de l'emploi?...

Sans pour autant déterminer les futurs thèmes d'actions du Centre, le sujet de l'emploi peut être abordé de manière globale en intervenant par exemple sur une meilleure communication entre les acteurs du marché du travail.

De la même manière, davantage de coopération au sein d'une région permettrait une meilleure prise en compte des difficultés liées à la mobilité, au cadre de vie, à l'habitat, à la santé, à la culture...

L'importance de l'observation, de la mutualisation des informations et de l'évaluation

La mutualisation des données permet de travailler ensemble pour économiser des moyens, et pouvoir ainsi gagner en réactivité verticale et horizontale.

Le partenariat avec l'Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire (IAAT) offert par le Conseil Régional du Poitou-Charentes va permettre d'engager un travail de mise en cohérence des outils d'observation des territoires.

² Agence Nationale de Rénovation Urbaine

Des attentes des partenaires sont exprimées pour solliciter Villes au carré pour un accompagnement aux démarches d'évaluation des CUCS et des PRU.

III) Les contributions possibles de Villes au Carré en matière d'évaluation et d'articulation des volets urbain et humain.

Cécile Dublanche propose d'inscrire les travaux de Villes au carré dans une dimension de durabilité des politiques sociales et urbaines.

L'écueil de la segmentation des dispositifs, redouté par tous les partenaires, invite à travailler collectivement les conditions de pilotage intégré, en articulant les volets urbains et humains et en travaillant le sens du projet global.

L'exemple de l'Institut Régional de la Ville par Frédéric Treca Directeur

L'IREV, Centre de ressources « Politique de la ville » du Nord Pas-de-Calais, est un GIP dont les membres sont l'Etat, la Région et les Départements; de plus sont associés au groupement : la Caisse de Dépôts et Consignation, l'ACSE, l'ARHLM, le Rectorat et le CNFPT.

D'emblée il a été arrêté que l'action de l'IREV ne devait pas se centrer sur les procédures des institutions mais s'organiser autour d'entrées prioritaires : le renouvellement urbain, le développement social des territoires, la question éducative et celle des discriminations.

Cependant une des difficultés rencontrée est de prioriser collectivement les actions, il faut gérer les frustrations : ce n'est pas possible de tout traiter.

L'IREV engage un travail d'élaboration collective d'un référentiel visant à identifier les impacts sociaux des opérations de rénovation urbaine.

Après trois ans de mise en œuvre des projets de rénovation urbaine chacun s'accorde à reconnaître que leur réussite sera conditionnée à la « réussite sociale » des projets.

Les constats :

Plusieurs constats peuvent être effectués en s'appuyant en particulier sur les travaux de l'IREV et notamment les séminaires intersites « social et rénovation urbaine » :

- La perception du social dans les projets de rénovation urbaine se limite souvent à l'accompagnement social du relogement et aux exigences de l'ANRU en matière d'insertion et de concertation

- L'élaboration rapide des projets sur des critères essentiellement urbains et liés au logement n'a pas toujours permis de prendre en compte les finalités sociales.

- La dimension sociale des projets intègre peu la mobilisation des politiques ordinaires des communes, des Départements des Régions ou de l'Etat ; elle ne peut pas se résoudre aux politiques spécifiques de l'Etat (CUCS), même si celles-ci peuvent jouer un « effet levier »

- Les acteurs du social sont nombreux, ils relèvent d'institutions et de dispositifs multiples, ce qui rend leur implication complexe...

- La conduite de projet concerne souvent essentiellement l'urbain et l'habitat; les acteurs du social ou de l'insertion sont mobilisés sur de l'accompagnement social ; seul le Maire fait la synthèse...

Le PNRU et le cadre d'intervention qu'il propose n'a pas d'antériorité, il nécessite donc une veille collective permanente qui permette des corrections en temps réel des projets et l'élaboration progressive d'outils.

L'enjeu de la réussite du Renouvellement Urbain :

Si la transformation physique du quartier et du logement ne s'accompagne pas d'une transformation de la situation des habitants, que ceux-ci ne constatent pas qu'il y a une meilleure prise en compte des situations auxquelles ils sont confrontés et que de nouvelles perspectives leur sont données, la désillusion risque d'être forte :

Comment cette action publique, volontaire sur le cadre de vie et le logement, ne générera pas d'effets pervers qui seraient contraires aux objectifs (hausse des coûts, logement ou cadre de vie inadaptés aux usages, sentiment de traumatisme, renforcement de la ségrégation...) ?

Comment l'action sur le RU permettra-t-elle de donner de nouvelles perspectives aux personnes et aux territoires au-delà des opérations et de répondre aux enjeux : de correction des inégalités de traitement en matière de services publics ?

de mobilisation des politiques publiques en prenant en compte les spécificités des territoires, notamment en matière d'éducation ou d'emploi ?

de création de dynamiques locales remettant les habitants en situation d'acteurs ?

→ Il y a donc nécessité de **se donner collectivement des critères qui permettent de mesurer les impacts sociaux des projets de RU** qui dépassent la seule réalisation physique du logement et du cadre de vie.

L'élaboration d'un référentiel commun

L'objectif est de construire collectivement un référentiel qui prenne en compte différentes dimensions :

- la formulation des **finalités « sociales »** des projets rapportées aux enjeux des sites ;
- les **objectifs opérationnels** sur les différents axes « sociaux » : emploi, éducation, services... ;
- les **moyens** qui constituent des conditions de réussite, en particulier le pilotage, les outils et les méthodes.

Le référentiel doit ainsi permettre d'identifier les critères de réussite des projets et d'identifier des indicateurs de résultats et de moyens.

La mise en œuvre

Il ne doit pas s'agir d'un exercice théorique ou « procédural ».

L'implication des acteurs engagés dans la mise en œuvre de projets doit garantir la logique de construction à partir des situations locales et de l'expérience acquise.

Par ailleurs l'implication des partenaires institutionnels décisionnels (ANRU, Etat, Région et Départements) doit permettre la légitimation de la démarche par l'affichage de leur volonté et leurs intentions.

L'ensemble de ce travail fera l'objet d'une publication « Repères pour agir » en 2008.

La démarche se déroulera en trois temps :

- Elaboration du cadre du référentiel : de juillet à novembre 2007

- Une journée régionale : le 10 décembre 2007, avec la participation de Ph Van de Maele Directeur Général de l'ANRU

- Des ateliers de travail : de décembre 2007 à juin 2008, qui associeront les collectivités et les institutions.

L'ensemble de la démarche sera accompagné par Guy Cauquil

Les démarches d'évaluation des CUCS et des PRU par Guy Cauquil, Directeur du Cabinet Cirèse et président de la Société Française d'Évaluation (SFE).³

Dans un contexte de retard français en matière d'évaluation des performances des politiques publiques, l'analyse de ces projets réside dans la nécessité de mettre les collectivités territoriales devant leurs responsabilités. La pression de leurs prérogatives s'appuie sur un lien très fort entre contextes urbain et humain dans la politique de la ville.

L'évaluation doit se faire par les décideurs de projets et doit porter sur la cohérence, la pertinence, l'effectivité, l'efficacité, la faisabilité, l'efficience et l'attractivité de l'action. Ensuite il faut analyser le résultat entre ce qui est réalisé et ce qui était attendu afin d'en mesurer les écarts et de les expliquer.

Enfin l'évaluation n'est pas qu'une mesure de l'efficacité du financement mais une analyse de la cohérence de l'action avec les valeurs prônées. Elle permet aux pouvoirs publics de se poser les bonnes questions tout en redonnant du sens à leurs actions.

Cf Présentation power point en annexe

³ Guide d'évaluation des CUCS sur www.ville.gouv.fr/

Conclusions

Michel Lussault remercie les participants et le Préfet qui marque par sa présence, comme par celle de Mr Sapoval le matin, la bonne intelligence qui se tisse entre les partenaires et l'Etat pour la création de Villes au carré.

Extraits de son intervention :

On ne comprend plus le monde urbain malgré l'énergie mobilisée pour essayer de le comprendre. Les cadres de pensée, que nous avons l'habitude d'utiliser, étaient très compartimentés que ce soit horizontalement (opposer territoires ruraux et territoires urbains) ou verticalement (sous formes de la sociologie urbaine, de l'économie...).

Nous aboutissons aujourd'hui à l'impression d'une forme d'épuisement des modèles de connaissance et nous sommes confrontés à des réalités qui nous échappent.

Parallèlement l'action publique n'a plus ni sens, ni direction claire que ce soit pour les élus, les professionnels, et les publics cibles de l'action.

L'engagement universitaire et son absence d'enjeux institutionnel lourd permet de poser un certain nombre de problèmes, afin de tenter d'y apporter des réponses neuves. Le fait est que la société que nous avons à observer n'est pas comparable à celle d'il y a 15 ans. Nous n'avons pas appréhendé l'accélération des mouvements sociaux, ni saisi à quel point le monde avait changé à une vitesse invraisemblable.

Il cite Patrick Savidan, philosophe à l'université de Paris 4, directeur de l'observatoire des inégalités et auteur d'un ouvrage qui traite de la question de la cohésion sociale « Repenser l'égalité des chances ». Ce dernier montre que la question de la cohésion sociale n'a plus de signification dans une société d'hyper-individus, multi-culturaliste, multiethnique, d'individus souvent utilitaristes, mobiles, consuméristes, et en même temps hyper-ségrégatifs...et cela quels que soient les groupes sociaux.

Il souligne le déplacement des enjeux de la politique de la ville à la politique urbaine voire à la politique territoriale dans la mesure où les questions se posent partout de la même manière.

De plus, il rappelle une difficulté supplémentaire : le contexte ultra procédural de

notre pays. Il propose d'observer les exemples étrangers, et plus particulièrement du côté des politiques urbaines américaines. En effet, les processus de construction de projets sont ciblés sur les communautés d'habitants, sans pilotage par les élus.

Le Centre de ressources devra permettre d'aborder ces nouveaux enjeux, de capitaliser, de diffuser, d'exploiter, mettre en exergue, re-problématiser, rendre disponible, susciter le débat collectif.

Ces approches sont nécessaires en partant du principe que la plupart des problèmes que nous avons à aborder sont redoutables car nous sommes dans un moment de l'histoire sociale où il n'y a que des problèmes individuels.

C'est le paradoxe de nos politiques actuelles. Nous devons rendre intelligible des territoires composés de trajectoires séparées afin d'y apporter des réponses pertinentes sur le long terme, à partir d'objectifs que nous avons à définir collectivement.

Des siècles d'activités exaltantes nous attendent...

Bernard Fragneau constate de nombreuses similitudes entre les sites, mais les problèmes actuels et locaux sont aussi très divers (ce qui est une source d'enrichissement). Face à cette diversité il faut adapter localement les dispositifs nationaux, et le rôle des collectivités est essentiel.

L'enjeu de la cohérence entre les projets urbains et la dimension sociale indispensable est un axe de travail à développer.

La création d'un Centre de ressources va permettre de développer la connaissance des territoires en perpétuelle évolution, et à ce titre de renforcer la qualification des acteurs confrontés à des modifications constantes et de partager les différentes expériences et de coordonner les différentes énergies.

L'interrégionalité et l'implication des universités sont des atouts.

Le Centre de Ressource répond donc à des besoins indéniables et doit maintenant apporter une réelle valeur ajoutée.

C'est un véritable défi de par l'urgence de la situation actuelle qui exige des solutions opérationnelles et rapidement applicables.

L'Etat prendra toute sa part dans la mise en œuvre de ce Centre et le Préfet de Région remercie les co-fondateurs.

Synthèse des propositions

Rendre la politique de la ville plus efficiente

Rendre la politique de la ville plus lisible et accompagner son évaluation

Adapter les outils nationaux à des problématiques locales pour les simplifier

Mutualiser les informations et les ressources pour une meilleure réactivité des acteurs

Qualifier les différents partenaires par un socle commun de connaissances pour une plus grande efficacité de leurs actions (y compris formation des travailleurs sociaux)

Impulser un rôle d'interpellation des pouvoirs publics (exemple sur l'articulation des projets urbains, économiques et humains contrat unique, pilotage et gouvernance...)

Développer le partenariat

Elargir au maximum les partenaires dont le milieu associatif et les travailleurs sociaux (bons analystes de l'action publique)

Construire un partenariat avec les laboratoires des universités.

Mobiliser le partenariat sur des sujets clés de préoccupation des habitants (mobilité,

Un champ d'intervention élargi au développement territorial

Rôle de pédagogie sur la question des échelles pour la prise en compte du quartier (ville, agglomération...)

Politique de la ville ou politique urbaine ?

Comment relier la politique de la ville et le développement territorial pour que l'innovation des quartiers dépasse ses frontières ?

Quelles implications en faveur du développement durable ?

logement, emploi, santé...), la participation citoyenne des habitants...

Dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, décloisonner les métiers et les fonctions pour rendre les dispositifs plus lisibles.

Réfléchir aux modalités de collaboration pour que chaque acteur trouve sa place au sein du Centre de ressources (collèges).

Villes au carré doit fixer des priorités

« efficaces »,

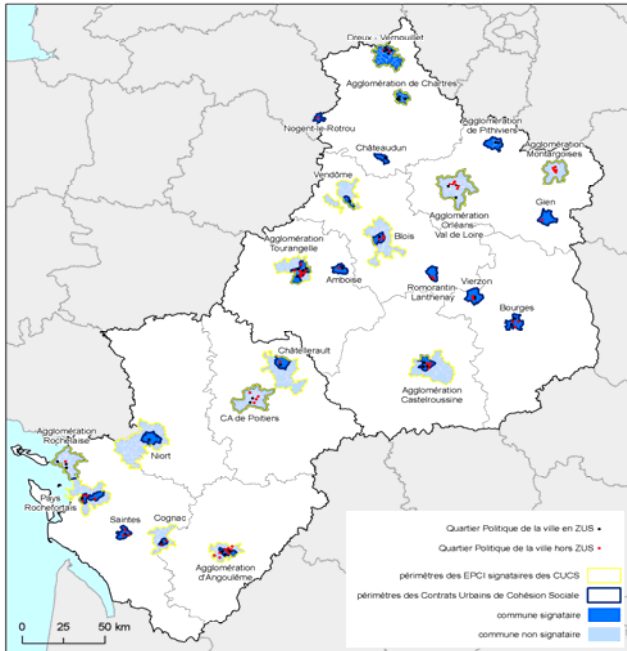
« utiles »,

« opérationnelles »

et « intelligentes »...

Cartographie des CUCS, PRU, PRE en régions Centre et Poitou-Charentes

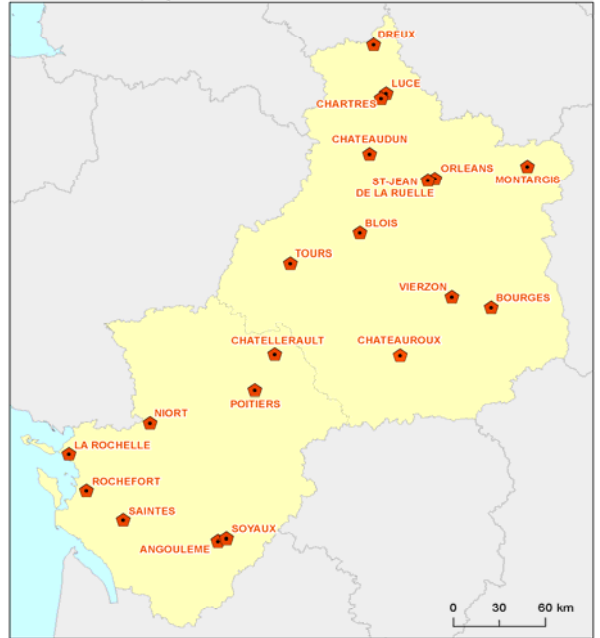
**LES TERRITOIRES PRIORITAIRES DES CONTRATS URBAINS DE COHESION SOCIALE (2007-2009)
Régions Centre et Poitou-Charentes**



Source : site Internet de la Délégation Interministérielle à la Ville

© IAAT 2008

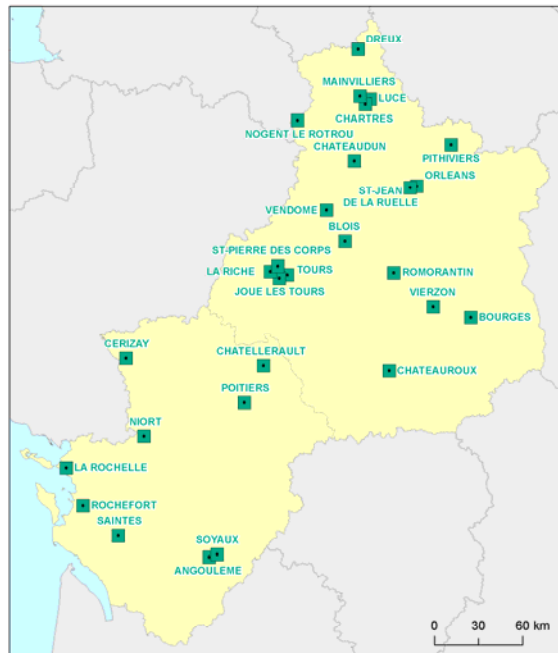
**LOCALISATION DES PROJETS DE RENOVATION URBAINE (PRU)
En cours ou en projet**



Source : SGAR Poitou-Charentes - Union Sociale pour l'Habitat du Centre

© IAAT 2008

**LOCALISATION DES PROJETS DE REUSSITE EDUCATIVE
Projets labellisés ou en cours**



Source : SGAR Poitou-Charentes - Centre Interrégional Politique de la Ville

© IAAT 2008

Participants

| Nom | Prénom | Structure |
|-----------------|-----------------|--|
| Alidjra | Hélène | SGAR Poitou-charentes |
| Amadio | Henri | Ville de Vernouillet |
| Anginot | Etienne | A3P |
| Barthélemy | Joel | IRTS Poitou-charentes |
| Baudin | Alain | Ville de Niort |
| Beaufort | Audrey | |
| Beguet | Christophe | Communauté d'agglomération Castelroussine |
| Bernard | Serge | ICOTEM - Université de Poitiers |
| Bonnefon | Jean-Claude | Communauté d'agglomération de Poitiers |
| Brossard | Anne | IAAT |
| Brun | Anne | IAAT |
| Cauquil | Guy | Cabinet CIRESE |
| Cerisier | Jérôme | DRASS - Poitou Charentes |
| Coatrieux | Gille | Communauté d'agglomération Castelroussine |
| Colin | Daniel | Mairie de Saint Pierre des Corps |
| Court | Jean Claude | CHORUS |
| Crété | Marie Françoise | Université de Poitiers |
| Dauge | Yves | RDVC |
| David | Axel | Union habitat Poitou-charentes |
| Defrenne | Anne | Communauté d'agglomération du Grand Angoulême |
| Delourmel | Jean Lou | Crédit Coopératif de Tours |
| Demaziere | Christophe | Université de Tours |
| Denèfle | Sylvette | MSH Tours |
| Denis | Karine | Préfecture de la Charente Maritime |
| Depresle | Gilles | CESR |
| Didier | Michel | DIV |
| Dublanche | Cécile | Villes au Carré |
| Dumas | Marie Dominique | DDASS de la Vienne |
| Dureau | Françoise | Université de Poitiers |
| Dziandzialowski | Christine | Pays et Quartiers d'Aquitaine |
| Echard-Bezault | Pascale | DRASS - Centre |
| Faucher | Bruno | Départ (Démarches Participatives) |
| Fontaine | Thierry | Ville de Blois - Région Centre |
| Fouquet | Valérie | Agence d'urbanisme d'Orléans |
| Fragneau | Bernard | Préfecture de région - Préfecture de la Vienne |
| Freycon | Jean-Paul | Départ (Démarches Participatives) |
| Gesson | Jean-Pierre | Université de Poitiers |
| Gonnelle | Jean Pierre | DRAC |
| Gouarin | Thiphaine | Mairie de Saint Pierre des Corps |
| Grandin | Catherine | Sunergeia – Châtellerault |
| Hamet | Christian | Cabinet du Président de la Région Centre |
| Hirech | Khaled | MSH Poitiers |

| | | |
|-----------------|-----------------|--|
| Hurteau | Xavier | Aire 198 |
| Jallet | Brigitte | USH Centre |
| Jean | Yves | UFR SHA |
| Jeanbille | Audrey | Villes au Carré |
| Jolly | Pierre | Communauté d'agglomération de Poitiers |
| Kolpak | Marie José | INSEE Poitou Charentes |
| Laurens Aubry | Sylvie | MSHS de Poitiers |
| Le Minor | Loic | CIRDD – Poitou-Charentes |
| Lelu | Pascale | Ville de Blois |
| Lemaignan | Christian | Espace Mendès France - Poitiers |
| Leroux | Pascale | Ville de Châtelleraut |
| Lestable | Monique | Mission Locale La Rochelle Pays d'Aunis |
| Lopez | Pierre | DDTEFP de la Vienne |
| Lussault | Michel | Université de Tours |
| Mandroux | Jean Pierre | Communauté d'agglomération de la Rochelle |
| Martine | Paul | URESCO (union régionale des centres sociaux Poitou-Charentes) |
| Monceyron | Sylviane | Ville de Joué les Tours |
| Morandea | Patrick | DRE Poitou-Charentes |
| Moreau | Blandine | Ville de Tours |
| Nieto-Laventure | Marie-Christine | SGAR Centre |
| Nika | Jean | USH Paris |
| Ouvrard | Cyril | ASFODEP – Niort |
| Patout - Traoré | Alexandra | Communauté d'agglomération Castelroussine |
| Picaud | Delphine | Communauté d'agglomération Castelroussine |
| Planchon | Eric | Université de Poitiers - MSHS |
| Réau | Brigitte | IAAT |
| Riou | Patrice | ARFTLV Agence régionale de formation tout au long de la vie Poitou-Charentes |
| Robert | Marie Charlotte | Villes au Carré |
| Roger | Jean Pierre | GIP Renouvellement urbain de Bourges |
| Rouet | Jean Francois | CNRS, Université de Tours et Université de Poitiers |
| Roullet | Dominique | Vice Président de la Région Centre |
| Roux | Aurélié | RDVC |
| Sallé | Patrick | Conseil Régional Centre |
| Sapoval | Yves Laurent | DIV |
| Schirol | Elena | Sunergia châtelleraut |
| Steffan | Xavier | Pays et Quartiers d'Aquitaine |
| Sulli | Bruno | ACSé Poitou Charentes |
| Thomas | Eric | Université de Tours |
| Treca | Frédéric | IREV |
| Vye | Didier | Université de la Rochelle |

Synthèse réalisée par Audrey Jeanbille, apprentie en Master 2 Droit et Politique de l'Habitat, Xavier Hurteau, chargé de mission Aire 198 et Cécile Dublanche, directrice de Villes au Carré.